



Community Services Department ■ Services communautaires

Animal Services Agency ■ Agence des fourrières

**RESPONSIBLE PET OWNERSHIP BY-LAW 92/2013
(RÈGLEMENT SUR LA POSSESSION RESPONSABLE D'ANIMAUX)**

DEMANDE DE PERMIS SPÉCIAL

L'annexe A du règlement sur la possession responsable d'animaux n° 92/2013 (*Responsible Pet Ownership By-law*) dresse la liste des animaux qui sont interdits à Winnipeg.

Les personnes qui souhaitent garder ou héberger un animal interdit à Winnipeg peuvent obtenir un permis spécial à ces fins.

Pour faire une demande de permis spécial, veuillez remplir les champs qui suivent :

Nom du ou de la propriétaire :

Adresse :

N° d'unité	N° municipal	Nom de rue	Ville	Code postal
------------	--------------	------------	-------	-------------

N° de téléphone :

_____ Adresse électronique : _____

Nom de l'animal : _____ Âge de l'animal : _____ Sexe de l'animal : _____

*Type d'animal : _____

Adresse à laquelle l'animal séjournera à Winnipeg : _____

Durée du séjour : _____

Veuillez également décrire les mesures qui ont été prises pour veiller à ce que l'animal ne s'échappe pas, à ce qu'il ne blesse personne ou à ce qu'il n'abîme pas des biens ou l'environnement.

Veuillez indiquer comment on s'est assuré que l'animal est traité humainement.

*Joignez une photo de l'animal à la demande.

Pour faire une demande, veuillez soumettre votre formulaire rempli et les photos exigées de l'une des manières indiquées ci-après.

- En personne :** Agence des fourrières, 1057, avenue Logan, Winnipeg
- Par courrier :** Agence des fourrières, 1057, avenue Logan, Winnipeg (Manitoba) R3E 3N8
- Par courrier électronique :** 311@winnipeg.ca
- Par télécopieur :** 311

Nous communiquerons avec vous dans les quatre semaines qui suivent la réception de la présente demande pour vous dire si le permis peut être accordé ou non.